

Budget prévisionnel pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle

En cas d'octroi d'une subvention exceptionnelle, l'association devra obligatoirement fournir un bilan financier accompagné des factures dans le cas de travaux ou d'acquisition de matériel

CHARGES	MONTANT (2)	PRODUITS (1)	MONTANT (2)
Charges spécifiques à l'action		1 - Ressources propres	400.....€
Achats		2 - Subventions demandées	
Prestations de services€	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))€
Matières et fournitures	2058.....€€
	€
Services extérieurs		Région(s) :€
Locations€	
Entretien€	Département(s) :	
Assurances€	La Loire	1200.....€
		
Autres services extérieurs		Commune(s) :	
Honoraires€	Saint-chamond	460.....€
Publicité€	
Déplacements, missions€	Bénévolat€
	€
Charges de personnel		CNASEA (emplois aidés)€
Salaires et charges€€
		Autres recettes attendues (précisez)€
Frais généraux	€
		Demande(s) de financement communautaire€
		3 - Ressources indirectes affectées€
COÛT TOTAL DU PROJET	2058.....€	TOTAL DES RECETTES	2060.....€
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature€	Bénévolat€
Mise à disposition gratuite des biens et prestations€	Prestations en nature€
Personnel bénévole€	Dons en nature€
TOTAL	2058.....€	TOTAL	2060.....€

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de460..... €

- (1) L'attestation du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros